

APPENDICE "C-4/5"

**MÉMOIRE AU COMITÉ LÉGISLATIF
CHARGÉ DE L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-4****INTRODUCTION**

Norouestel Inc. («Norouestel») et les Télécommunications Terra Nova («Terra Nova Tel») sont heureuses de l'occasion qui leur est donnée de faire des observations sur le projet de loi qui permettrait au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le «CRTC») de répercuter, sur les sociétés de télécommunications de compétence fédérale, les frais associés à la réglementation des télécommunications.

Le texte qui suit est une brève description du secteur d'exploitation et de la situation financière des deux sociétés.

**NOROUESTEL INC. - SECTEUR D'EXPLOITATION ET SITUATION
FINANCIÈRE**

Norouestel et la société qui l'a précédée assurent depuis 1958 des services publics de téléphone et de télécommunications dans les régions les plus septentrionales de la Colombie-Britannique, au Yukon et dans la partie occidentale des Territoires du Nord-Ouest.

En 1984, les produits d'exploitation de Norouestel se sont chiffrés à 55,7 millions de dollars, soit 0,81 % des produits de l'ensemble des sociétés de télécommunications de compétence fédérale. Il s'agit là des données les plus récentes dont nous disposons, mais nous estimons que ce pourcentage est resté le même.